

PITTOIS IMMOBILIER INTERNATIONAL

TRANSACTIONS - ADMINISTRATION DE BIENS - LOCATIONS - COMMERCES - SYNDIC

BAREME TARIFAIRE

Au 01 Avril 2018 **Honoraires de Transaction à la charge du Vendeur :**
Hors frais de Notaire

Jusqu'à 35 000 € : Forfait 3 000 € TTC

De 35 001 € à 100 000 € : 6% TTC

À partir de 100 001 € : 6% TTC

*Commerces et Terrains : 10% TTC (Honoraires Charge Acquéreur)

*Viager – Succession selon barème (Honoraires Charges Acquéreur)

« En cas de délégation, les honoraires dus sont ceux de l'agence détenant le mandat initial. »

Honoraires de Location :

Bail « loi du 6 juillet 1989 »

Bailleur

- Rédaction de bail	10,00 € le mètre carré
- État des lieux	3,00 € le mètre carré
- Entremise et négociation	200,00 € HT
- Frais de dossier contentieux locataire	2 % HT
- Frais de gestion sinistre assurance	2 % HT

Preneur

- Rédaction de bail	10,00 € le mètre carré
- État des lieux	3,00 € le mètre carré

Gestion de patrimoine Locatif :

- Honoraires de gestion	8 % TTC
- G.L.I.	2,60 % TTC
- P.N.O.	Nous consulter
- Lettre de rappel	8,00 €
- Mise en demeure	25,00 €
- Transmission dossier Huissier CPC	175,00 €
- Transmission dossier Avocat	250,00 €
- Chèque impayé	35,00 €
- Prélèvement impayé	35,00 €

L'ensemble de ces frais est facturé au contrevenant débiteur qui l'accepte.

Syndic (nous consulter)

* (sauf)

2 Agences à votre service pour vos solutions immobilières

www.pitoisimmobilier.com



Syndic Gestion Vente : 6 Avenue Niquet 06600 Antibes

Tél : 04.93.34.30.34

pitoisgestion@orange.fr & pitoissyndic@gmail.com

Vente : 55 Boulevard Raymond Poincaré – 06160 Juan-les-Pins

Tél : 04.93.61.34.34

transaction@pitois-immobilier.com